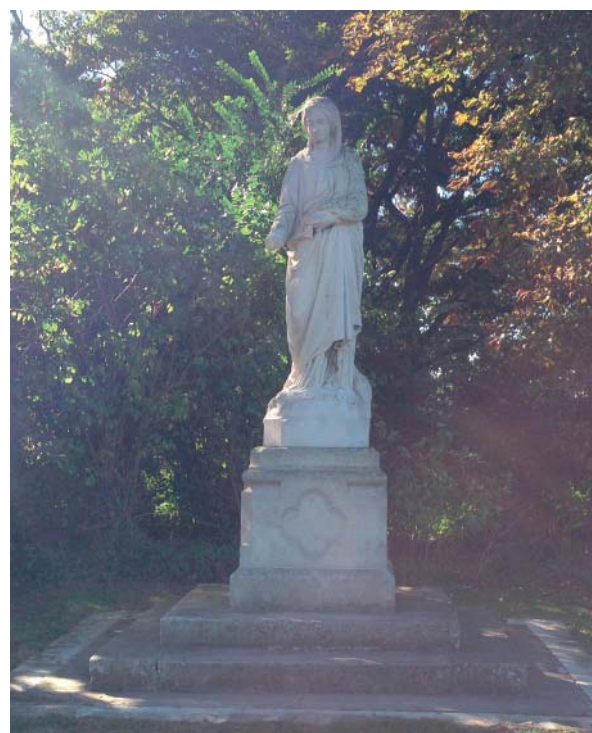
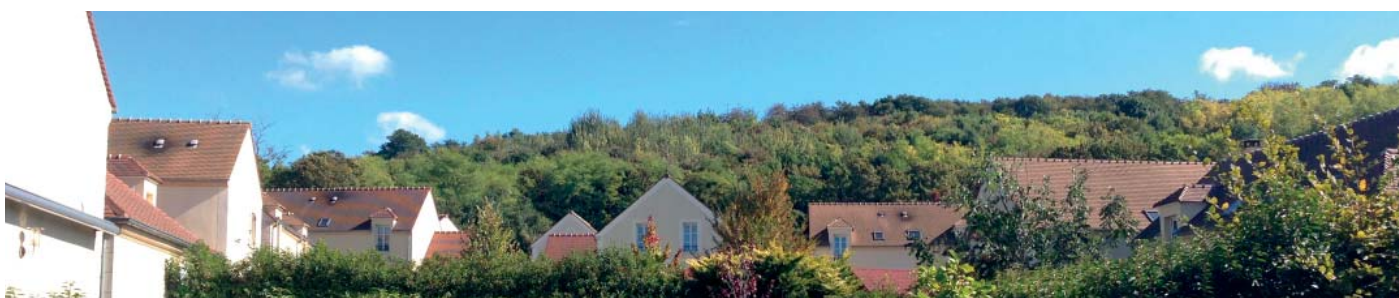


Département du Val d'Oise  
Commune de NOINTEL

# PLAN LOCAL D'URBANISME

## PIÈCE N°7 : ANNEXES SANITAIRES



Élaboration du PLU  
Document arrêté le :

Document approuvé le :

**IngESPACES**

*Ensemble, participons à l'aménagement du territoire*



Siège social : 23, rue Nobel - 77420 Champs-sur-Marne  
Tel : 01.64.61.86.24 - Email : [ingespaces@wanadoo.fr](mailto:ingespaces@wanadoo.fr)



## NOTICE DES ANNEXES SANITAIRES

### ALIMENTATION EN EAU POTABLE

#### 1 - Etat actuel de l'alimentation en eau potable

Lors de l'élaboration d'un document d'urbanisme, la collectivité doit vérifier que la qualité et la quantité en eau potable seront suffisantes pour les populations et activités futures. Elle doit en outre, s'assurer de la sécurité de l'approvisionnement et son interconnexion.

La commune est gérée en affermage par le Syndicat des Eaux de Nointel Mours Presles.

Pour l'année 2013, le nombre d'abonnés sur les trois communes était de 2443 pour un volume facturé de 254 445 m<sup>3</sup> d'eau.

La commune de Nointel est alimentée par l'eau du Syndicat de Persan-Beaumont (mélange des eaux provenant du forage de Beaumont sur Oise et de l'eau en provenance d'Asnières sur Oise).

#### La qualité de l'eau

##### Pollutions par les pesticides :

En principe, les pesticides sont utilisés pour éliminer certaines plantes ou animaux considérés comme nuisibles ou gênants pour une activité donnée. Selon leur composition, nature ou mode d'application, les pesticides se retrouvent en tout ou partie dans les sols puis dans les eaux superficielles ou souterraines. Cette présence constitue une cause majeure de dégradation tant pour la biodiversité que pour les usages notamment en eau potable.

Afin de limiter ces désagréments, et à l'instar de ce qui est demandé aux exploitants agricoles, il est recommandé aux collectivités de maintenir et développer les espaces enherbés des berges le long des cours d'eau pour éviter le transfert des pesticides dans les eaux. Des techniques alternatives ou préventives doivent donc être mises en œuvre et les produits phytosanitaires proscrits.

## **La qualité de l'eau distribuée**

Afin de s'assurer de la qualité de l'eau, il existe de nombreux organismes et agences de protections. C'est notamment le cas de l'Agence Régionale de Santé de l'Ile de France. A ce titre, l'ARS procède régulièrement à des tests de l'eau.

D'après l'ARS, en 2015, l'eau distribuée à Nointel est conforme aux limites de qualité réglementaires. L'eau est, en effet, conforme aux limites de qualité règlementaires fixées pour les paramètres physico-chimiques (nitrates, fluor, pesticides). De plus, l'eau distribuée au cours de l'année 2015 a présenté une excellente qualité bactériologique.

## **2 – Situation future**

L'augmentation prévisible de la consommation future liée à l'urbanisation des espaces de développement de la zone urbaine (1060 habitants environ sur la commune soit 240 habitants supplémentaires) apparaît compatible avec les capacités actuelles d'alimentation.

Par ailleurs, les orientations prises par la commune de Nointel dans le cadre du PLU pour la préservation des ressources en eau potable sont les suivantes :

- Limiter l'imperméabilisation des sols en imposant une part de surface végétalisée dans les zones urbaines dans le règlement,
- Préserver les espaces naturels et agricoles. Il s'agit entre autres du classement en zone naturelle des espaces verts et boisés. Ces écosystèmes ont, en effet, une fonction de barrière biogéochimique qui épure les eaux de ruissellement et favorise leur infiltration. La préservation de ces fonctions naturelles limite les phénomènes de pollution des eaux, protégeant ainsi l'ensemble des milieux aquatiques.

Ainsi, le PLU dans ses orientations est compatible avec les dispositions du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands, notamment en ce qui concerne la préservation de la ressource pour l'alimentation en eau potable.

## ASSAINISSEMENT

### 1- Principe et état actuel de l'assainissement

A Nointel, l'assainissement collectif est géré en régie par le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Persan Beaumont-sur-Oise et Environs (SIAPBE). L'assainissement non collectif est aussi géré en régie par le SIAPBE. A Nointel, 3 constructions sont desservies par le Service Public d'Assainissement non collectif.

Le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Persan Beaumont-sur-Oise et Environs assure à la station de Persan le traitement des eaux collectées. La population desservie par le SIAPBE est estimée à 37 296 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2013. La capacité épuratoire de la Station d'épuration est estimée à 45 000 équivalent-habitants.

D'après le rapport du SIAPBE de 2015, la population desservie est de 296 habitants à Nointel avec 287 particuliers, un professionnel et huit collectivités.

Le volume d'eau facturé est de 34 032 m<sup>3</sup> en 2015 dont 33 597 pour les particuliers soit 41 m<sup>3</sup>/habitant/an. Un poste de refoulement intercommunal est situé à côté de la gare. En outre, deux postes de refoulement communaux sont situés rue de Mours et rue du croissant.

A Nointel, une autorisation de déversement d'effluents industriels est donnée à CHATEAUFORM.

### 2 - Situation future

Au regard du Plan Local d'Urbanisme fondé sur l'optimisation des espaces libres et interstitiels destinés au développement progressif de l'habitat, les principes actuels d'évacuation vers la station d'épuration seront inchangés. Ce développement progressif sera raccordé au réseau d'assainissement collectif.

En particulier, la station d'épuration de Persan, conforme à la réglementation en vigueur, est apte à absorber le développement démographique envisagé sur le territoire qu'elle dessert (hypothèse de 1060 habitants environ sur la commune soit 240 habitants supplémentaires).

## **DECHETS MENAGERS**

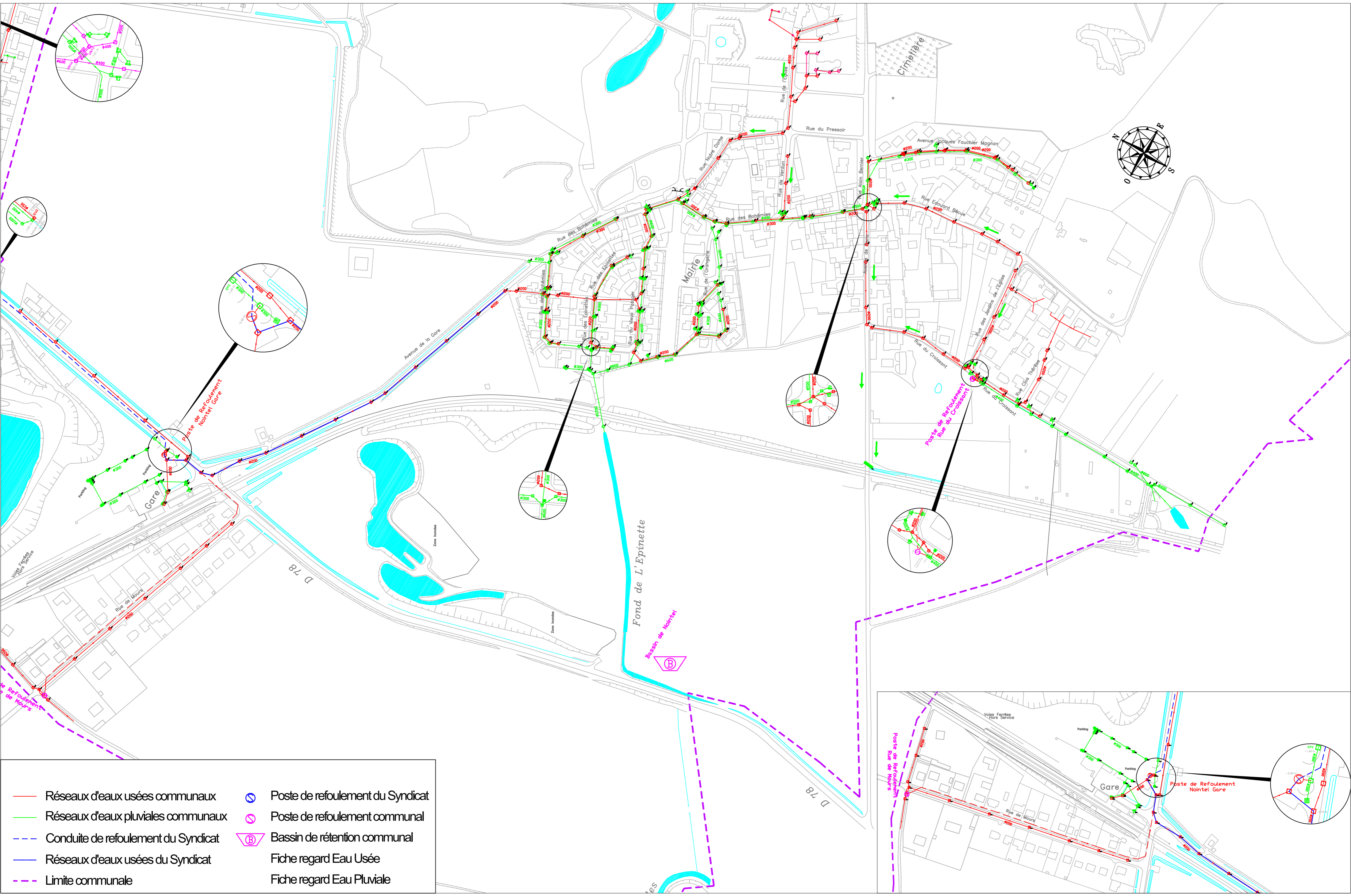
La gestion des déchets au sein de la commune de Nointel comme dans de nombreuses autres communes du Val d'Oise est réalisée par le syndicat TRI-OR. Créé en 1964, ce syndicat intercommunal à vocation multiple regroupe aujourd'hui 28 communes soit environ 82 187 habitants. Il a pour objet de réaliser la collecte et le traitement des déchets ménagers et des encombrants.









### **La collecte**

Au sein de la commune les ordures ménagères sont collectées le jeudi tandis que le ramassage des produits recyclables (bouteilles en plastique, cartons...) a lieu le mercredi. Les encombrants assurent un ramassage le 1er mardi de chaque mois. Une collecte du verre est également organisée le 2<sup>ème</sup> vendredi de chaque mois. De plus, il existe un point d'apports volontaires pour les revues, journaux, verres ou encore pour les plastiques. Il est situé en haut de l'avenue de Paris. Les deux déchetteries les plus proches de Nointel sont situées à Champagne-sur-Oise et à Viarmes.

### **Le traitement et la valorisation**

Dans les communes du syndicat TRI-OR dont Nointel fait partie, chaque habitant produit 610.32 kg de déchets par an. La part biodégradable de ces déchets ménagers est transformée en compost par le biais d'un traitement de pré-fermentation, fermentation et de maturation du compost. Les déchets non biodégradables quant à eux ne peuvent ni être recyclés ni être transformés en compost, ils sont alors redirigés au centre de stockage de déchets non dangereux. L'objectif pour 2018 est de réduire les déchets de 43 kg par habitants par rapport à 2013.



- |   |  |
|---|--|
|  Réseaux d'eaux usées communaux      |  Poste de refoulement du Syndicat |
|  Réseaux d'eaux pluviales communaux  |  Poste de refoulement communal    |
|  Conduite de refoulement du Syndicat |  Bassin de rétention communal     |
|  Réseaux d'eaux usées du Syndicat    | Fiche regard Eau Usée  |
|  Limite communale                    | Fiche regard Eau Pluviale  |